



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8220^e séance

Mardi 3 avril 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Almunayekh
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire-Van Haaren
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/241)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Karel Van Oosterom, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Van Oosterom et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/241)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie et d'Haïti à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/241, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence péruvienne d'avoir convoqué cette séance sur Haïti.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la présence ici du Représentant permanent de la République d'Haïti.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil sur Haïti et la première occasion que j'ai de discuter de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) depuis le lancement de cette opération le 16 octobre 2017, conformément à la résolution 2350 (2017).

Je me suis rendu en Haïti les 14 et 15 mars, et j'informe le Conseil que la Mission est pleinement opérationnelle et met en œuvre activement son mandat. Sa présence civile est concentrée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, avec des équipes mobiles multidisciplinaires qui suivent l'évolution de la situation politique et en matière d'état de droit et ont des contacts avec les communautés locales ainsi qu'avec les différents protagonistes, d'une manière régulière, dans les 10 départements d'Haïti. Ce modèle de déploiement est conforme à l'esprit de la MINUJUSTH, à savoir une empreinte légère et non intrusive, qui crée dans le même temps un canal de communication régulière avec la population haïtienne dans l'ensemble du pays.

(l'orateur poursuit en anglais)

Parallèlement, afin de maintenir des relations étroites avec les institutions haïtiennes qu'elle soutient, la Mission a détaché 135 policiers hors unités constituées auprès de la Police nationale d'Haïti dans les 10 départements d'Haïti, et 23 membres du personnel pénitentiaire fournis par le Gouvernement dans neuf des 18 prisons du pays. Les sept unités de police constituées qui sont déployées dans cinq des 10 régions permettent de garantir un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti et d'assurer une présence sécuritaire dans l'ensemble du pays. La Mission collabore étroitement avec les 19 organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en Haïti, ainsi qu'avec le Bureau de l'Envoyée spéciale pour Haïti, M^{me} Josette Sheeran, afin de s'acquitter de son mandat et de permettre une transition sans heurt vers un développement durable sans exclusive dans le cadre d'une approche cohérente, globale et intégrée, conformément aux réformes en cours à l'ONU et à la vision du Secrétaire général en matière de prévention.

Le principal objectif de la MINUJUSTH est de faire fond sur les réalisations de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et il est lié à l'objectif primordial de l'ONU visant à consolider la stabilité et la sécurité dans le pays afin d'ouvrir

la voie au développement à long terme en Haïti, dont un état de droit plus solide et l'exercice effectif des droits de l'homme restent les fondements cruciaux. Comme le Conseil l'a reconnu lorsqu'il a confié un mandat à la MINUJUSTH, le rôle politique de la Mission et les bons offices qu'elle exerce restent la pierre angulaire de notre stratégie visant à atteindre ces objectifs.

Au cours des derniers mois, la MINUJUSTH, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, a mené à bien des activités ciblées en appui à ses objectifs, préparant ainsi le terrain pour des changements plus structurels. Opérant au sein d'un environnement généralement stable, malgré le retrait des contingents militaires de l'ONU l'année passée, la Mission est pleinement déterminée à aider la Police nationale d'Haïti à mettre en œuvre son plan de développement stratégique pour 2017-2021, en particulier avec son programme de mentorat et de conseil pour les équipes de direction de la Police nationale d'Haïti. De même, elle a commencé à appuyer les deux organismes de réglementation du pouvoir judiciaire, à savoir le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Ministère de la justice et de la sécurité publique, dans le renforcement du respect du principe de responsabilité et des capacités de surveillance en apportant une assistance à leurs unités d'inspection respectives ainsi qu'à leurs Commissions techniques de certification conjointes.

La Mission se consacre également à contribuer à limiter les placements prolongés en détention provisoire et la surpopulation carcérale, en particulier en surveillant sur place les activités au tribunal de première instance de Port-au-Prince pour garantir que les procédures de gestion des affaires traitées soient appliquées, et en apportant une aide au comité de suivi de la chaîne pénale de ce tribunal. Le travail de la Mission avec le Barreau de Port-au-Prince, financé par des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, est étroitement lié à cette assistance et vise à mettre en place deux services d'aide juridictionnelle chargés de fournir des conseils à plus de 50 % des détenus en prévention provisoire au Pénitencier national, ainsi qu'aux défenseurs détenus depuis peu. Des débats sont en cours au sujet de la mise en place de services d'aide juridictionnelle pour les femmes et les mineurs en détention.

L'organe de surveillance et d'information des droits de l'homme de la Mission fournit des alertes rapides et une analyse structurelle pour ajuster et personnaliser son plaidoyer et son appui spécialisé. Néanmoins, les faiblesses des institutions chargées de faire respecter

l'état de droit continuent de susciter de nombreux problèmes relatifs aux droits de l'homme et encouragent une culture de l'impunité. C'est pourquoi, dans ce domaine, les priorités portent notamment sur la nécessité de renforcer les institutions nationales des droits de l'homme, en particulier le Bureau du protecteur du citoyen et de la citoyenne et le Comité interministériel des droits de l'homme, ainsi que les organisations nationales de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme, afin de garantir une procédure régulière et un accès à la justice, de renforcer la protection des femmes et des enfants et de lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

En tant qu'opération de maintien de la paix, la MINUJUSTH ne peut être efficace que si elle entretient une relation solide avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, sur la base de la solidarité et de la confiance mutuelle. Un dialogue franc, ouvert et respectueux avec les acteurs nationaux clefs est nécessaire pour permettre une collaboration positive à tous les niveaux, cela afin d'apporter des changements concrets. Je suis vivement encouragé par la volonté et les efforts constants du Président Moïse et de son gouvernement pour instaurer un climat propice aux changements, ce dont j'ai été témoin lors de la visite que j'ai récemment effectuée en Haïti. Je réitère l'appui que j'ai exprimé au Président devant sa détermination à améliorer la vie quotidienne de tous les Haïtiens, en particulier grâce à son programme « Caravane du changement ».

Bien que je reconnaisse qu'il pourrait y avoir eu un malentendu entre la MINUJUSTH et le Gouvernement haïtien, je suis également encouragé par les signes récents qui indiquent une plus grande convergence sur le fond entre les priorités nationales et celles de la MINUJUSTH. À cet égard, je me félicite de la dernière annonce portant sur les priorités du Président Moïse en matière de réforme de l'État et de maintien d'une stabilité politique et sociale, ce qui inclut le renforcement du système judiciaire et de la Police nationale d'Haïti, la lutte contre l'impunité et les placements prolongés en détention provisoire, la lutte contre la corruption et sa prévention, la mise en place du Conseil électoral permanent et le lancement d'un dialogue national, que l'on appelle les « États généraux sectoriels ».

Les 11 objectifs présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/241) font écho à cette vision et englobent les centres d'intérêt que la MINUJUSTH appuie pour une collaboration plus étroite, plus fructueuse et plus stratégique avec les institutions nationales

et la société civile. Il s'agit donc d'une occasion extraordinaire pour le Gouvernement haïtien, la MINUJUSTH, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale de mettre en œuvre conjointement les priorités communes exposées dans la résolution 2350 (2017) et dans la vision Haïti : pays émergent en 2030, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En s'appuyant sur les messages de solidarité et de partenariat avec Haïti envoyés par le Secrétaire général, que j'ai également transmis à mes interlocuteurs haïtiens en mars, je tiens à réaffirmer que l'ONU est disposée à appuyer le Gouvernement s'agissant de concevoir une feuille de route claire pour réaliser son programme de réforme de l'État, compte tenu des capacités de la MINUJUSTH sur le terrain.

Parallèlement à ces opportunités, nous devons garder à l'esprit que les problèmes et les risques demeurent présents, d'autant plus que nous nous préparons à une transition du maintien de la paix au développement. Haïti a mis du temps pour parvenir à la relative stabilité dont elle jouit aujourd'hui sur les plans politique et sécuritaire, mais des incertitudes économiques persistantes, qui peuvent mener à une exclusion sociale, en particulier des jeunes et des plus vulnérables, peuvent entraver ces progrès. Les travaux de la législature ont récemment été ralentis, caractérisés par des désaccords sur les questions de procédure, ce qui a affecté le rythme d'adoption de textes législatifs clefs. La tenue d'élections anticipées au dernier trimestre de 2019 pour le renouvellement éventuel de l'organe législatif pourrait déboucher sur un paysage politique plus polarisé, créant ainsi un environnement moins propice au règlement des problèmes structurels relatifs à l'état de droit.

Alors que l'obtention de résultats doit rester notre priorité commune, nous avons déjà commencé à nous préparer à une transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix, fondée sur les enseignements tirés en Haïti et dans d'autres contextes. Sous la supervision du Comité exécutif du Secrétaire général, l'ensemble du système des Nations Unies sur le terrain et au Siège est engagé dans une stratégie de transition qui s'appuiera sur les instruments existants à l'échelle des Nations Unies, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en tant qu'outil de transition, notamment sur des questions relatives à l'état de droit. Cette stratégie cherchera également à anticiper toute lacune qui pourrait résulter du retrait de l'opération de maintien de la paix dans les délais fixés par le Conseil de sécurité, ainsi qu'à y remédier. Nous attendons avec intérêt de

noyer une étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien et d'autres partenaires pour garantir le succès de cette transition, tout comme nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du mandat de la MINUJUSTH.

Les objectifs de la stratégie de sortie présentés au Conseil tissent ensemble un cadre ambitieux mais souple, fondé sur les critères selon lesquels la formation actuelle des Nations Unies peut se transformer en toute confiance en une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix dans le pays. Dans les mois à venir, nous fournirons au Conseil de sécurité des évaluations qualitatives et quantitatives des progrès et des tendances dans ces domaines, en étroite collaboration avec les institutions haïtiennes, afin de permettre aux membres du Conseil de prendre des décisions bien informées pour le retrait progressif et le retrait final de la MINUJUSTH. Une sortie qui ait fait l'objet de vastes consultations, largement prise en main et basée sur des critères, reste l'approche appropriée pour préserver les acquis en matière de stabilisation et de consolidation de la paix obtenus en une décennie en Haïti. Nous sommes déterminés à garantir, dans les limites du calendrier général déjà établi par le Conseil dans sa résolution 2350 (2017), que la MINUJUSTH soit la dernière opération de maintien de la paix déployée en Haïti.

Le vote unanime du Conseil de sécurité il y a près d'un an, le 13 avril 2017, par lequel la MINUJUSTH a été créée (voir S/PV.7924), a été un vote de confiance en Haïti, en reconnaissance des progrès que le pays a accomplis. Nous avons de nombreuses raisons de penser, avec optimisme, que cette voie du progrès est irréversible, tandis que nous, à savoir Haïti, l'ONU et les partenaires internationaux et régionaux, devons continuer d'investir conjointement dans le succès du pays et dans la participation de l'ONU à ce processus. Comme le Secrétaire général l'a mentionné la semaine dernière dans sa déclaration sur son initiative « Action pour le maintien de la paix » (voir S/PV.8218), l'exercice par le Conseil de sa responsabilité d'appuyer les missions de maintien de la paix constitue un élément critique dans ce cas également, c'est-à-dire pour le succès de la MINUJUSTH et l'avenir d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé aujourd'hui.

En octobre dernier, la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), plus centrée, composée uniquement de contingents policiers, a marqué un tournant pour le pays. Les Haïtiens eux-mêmes prennent véritablement les choses en main s'agissant d'assurer leur propre sécurité et l'application de la loi. La transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH a été un bon exemple de la façon dont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent et doivent changer, alors que les situations politique et sécuritaire sur le terrain évoluent.

Lorsque les opérations de maintien de la paix fonctionnent bien, nous voyons des pays développer leurs propres capacités de protéger leurs citoyens et rétablir des processus politiques nationaux. Nous pensons que la MINUJUSTH a le potentiel de faire précisément cela, et nous continuerons de renforcer l'indépendance et l'autosuffisance du peuple haïtien. Nous apprécions les mesures importantes et nécessaires que le Gouvernement a déjà prises pour assurer la sécurité et la stabilité à long terme en Haïti. Nous sommes encouragés de constater le chemin parcouru par Haïti s'agissant de développer les capacités de la Police nationale d'Haïti, institution à laquelle nous continuerons de donner priorité et d'appuyer à mesure qu'elle assume le rôle principal s'agissant d'assurer la sécurité du pays. Nous pensons que les diverses composantes de la MINUJUSTH, notamment les unités de police constituées, chaque policier, les agents de l'administration pénitentiaire et les experts civils dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme, des affaires politiques, de l'égalité des sexes, de la conduite et de la discipline, ainsi que d'autres domaines clefs, contribuent de façon importante aux priorités que la communauté internationale et le Gouvernement haïtien ont identifiées en matière de justice et d'état de droit. Le mentorat et les conseils fournis par les Nations Unies à la Police nationale d'Haïti ont été et continueront d'être un facteur clef du renforcement de sa capacité à maintenir l'ordre et assurer la sécurité du peuple haïtien.

Regardant vers l'avenir, le programme d'Haïti dans les domaines sécuritaire, politique et du développement ne peut être conçu que par les Haïtiens eux-mêmes. Le Gouvernement haïtien doit se consacrer au

renforcement de son système judiciaire et de ses institutions chargées des droits de l'homme pour aider à consolider la stabilité à long terme et les acquis obtenus ces dernières années en matière de stabilisation. Nous espérons voir des progrès notables dans de nombreux domaines, en particulier s'agissant de lutter contre la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale, d'éliminer la violence sexuelle et sexiste et de parvenir à une participation pleine et entière des femmes à la prise de décisions. Il est impératif qu'Haïti saisisse l'occasion de faire progresser le dialogue autour des mesures additionnelles nécessaires pour renforcer ses institutions, telles que l'adoption des projets de codes pénal et de procédure pénale et la création d'un Conseil électoral permanent, afin que ces organes puissent continuer à servir le peuple haïtien bien au-delà du départ de la MINUJUSTH.

En définitive, c'est Haïti qui est responsable au premier chef de faire en sorte que tout cela se concrétise, et il peut compter sur l'appui de l'ONU, des États-Unis bien sûr, et de nombreux autres membres de la communauté internationale. Nous accueillons favorablement la stratégie de sortie, assortie d'objectifs, de la MINUJUSTH et attendons avec intérêt d'être tenus informés des calendriers concernant le transfert des tâches et responsabilités au Gouvernement haïtien, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Cela dit, la MINUJUSTH a encore un travail crucial à accomplir dans le temps qui lui reste pour s'acquitter de son important mandat. Nous soulignons à quel point il importe de pourvoir dans les meilleurs délais les postes encore vacants à la Mission et dans la Police des Nations Unies. Les États-Unis sont un ami et un partenaire de longue date d'Haïti. Nous restons déterminés à travailler avec le Gouvernement haïtien pour assurer la sécurité, le développement démocratique et la croissance économique à long terme du pays. Nous attendons avec intérêt que s'ouvre ce nouveau chapitre de croissance et d'indépendance dans l'histoire du peuple haïtien.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé instructif sur les derniers faits nouveaux survenus en République d'Haïti, et sur les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

La Bolivie réaffirme son engagement en faveur de la République d'Haïti, aujourd'hui et à l'avenir. La communauté internationale doit continuer d'œuvrer

dans l'unité à l'appui du développement socioéconomique du pays en vue de relever les défis qui subsistent, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de l'état de droit. Nous estimons que cet appui doit être apporté en consultation et en coordination étroite avec le Gouvernement haïtien.

De même, nous considérons que le nouveau mandat de la MINUJUSTH sera déterminant car la dernière visite du Conseil de sécurité dans ce pays a permis de recenser sur le terrain les besoins qui doivent être assurés à long terme, en tenant compte de l'échéance de deux ans qui a été fixée pour réaliser une série de tâches essentielles, conformément aux 11 objectifs énoncés pour la stratégie de sortie de la Mission. À cet égard, et conformément aux informations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/241), nous encourageons la MINUJUSTH et ses partenaires à renforcer leur lien avec le Gouvernement haïtien,

« aux fins d'assurer une plus grande convergence des vues et des priorités et de mettre en place un programme de travail conjoint qui orientera la collaboration et l'action conjointe » (S/2018/241, par. 54).

Les progrès accomplis vers la réalisation ces jalons, ainsi que les résultats obtenus, doivent s'inscrire dans le cadre du mandat de la MINUJUSTH s'agissant des domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme, conformément à la résolution 2350 (2017).

Nous soulignons les progrès accomplis par Haïti dans l'exécution de son programme de réforme en vue de promouvoir le développement durable et de lutter contre la corruption, entre autres, grâce aux six priorités politiques exposées, parmi lesquelles le renforcement et la modernisation de l'appareil judiciaire, l'adoption d'un programme législatif propre à stimuler l'investissement, et l'amélioration des services sociaux, notamment.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement la nomination du nouveau protecteur du citoyen et de la citoyenne et la nomination à venir, au sein du pouvoir exécutif, d'un responsable de haut niveau chargé de coordonner la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des mécanismes internationaux spécialisés dans les droits de l'homme, afin de continuer à renforcer les institutions haïtiennes. Nous estimons qu'il est indispensable d'assurer l'état de droit et de consolider les bases qui permettront de créer une plus grande cohésion politique et sociale, ainsi que de relever les défis actuels sur les plans socioéconomique et du développement.

De même, nous félicitons la République d'Haïti d'avoir assumé la présidence de la Communauté des Caraïbes, et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de cette organisation d'avoir pris l'initiative de créer un groupe de travail régional chargé de lutter contre la montée de la criminalité et de la violence dans la région. Nous prenons note de la diminution de l'une et de l'autre en Haïti et appelons à poursuivre sur cette voie.

À cet égard, nous apprécions l'action de la MINUJUSTH qui a permis d'améliorer les infrastructures et de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, grâce à son programme de mentorat et de conseil qui vise à faire acquérir des compétences essentielles aux cadres intermédiaires et supérieurs, ainsi que son appui au renforcement des capacités, qui aidera à mettre en œuvre le plan stratégique de développement de la Police nationale pour la période 2017-2021. De la même manière, nous appuyons et apprécions à sa juste valeur le travail accompli par la Mission dans les divers domaines de l'état de droit, et nous l'encourageons à poursuivre ses travaux en coordination avec le Gouvernement haïtien.

Par ailleurs, nous apprécions les progrès obtenus dans la lutte contre le choléra grâce à la nouvelle approche du Secrétaire général en la matière. L'ONU et nous, États Membres, avons la responsabilité collective de veiller à sa pleine application. Dans ce sens, nous appelons la communauté internationale à faire en sorte d'honorer ses engagements, ainsi qu'à apporter à la République d'Haïti son appui dans la mise en place de solides systèmes d'assainissement et de santé. Le choléra demeure un problème crucial qui touche non seulement à la salubrité et à l'accès à l'eau, mais également à tous les secteurs du développement et à la stabilité en Haïti. Lutter contre ce fléau est une priorité, comme cela avait été souligné lors de la visite du Conseil de sécurité en 2017.

Quant à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, nous prenons note de l'engagement pris par la MINUJUSTH en matière d'activités de prévention, qui comprennent la formation, la diffusion d'informations et la sensibilisation. Nous encourageons la Mission à poursuivre ces efforts pour donner suite au principe de tolérance zéro s'agissant des responsables d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui, s'ils sont reconnus coupables, doivent être dûment punis par les instances compétentes. Nous réaffirmons notre préoccupation au sujet des enfants sans père, nés à la suite de ces atteintes sexuelles.

Pour terminer, la Bolivie insiste sur l'appropriation nationale et la responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens s'agissant de tous les aspects du développement de leur pays, et elle encourage la MINUJUSTH à s'acquitter de son mandat dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République d'Haïti.

Mme Gregoire-Van Haaren (Pays-Bas) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos paroles très aimables sur notre présidence, que je transmettrai avec grand plaisir à M. Van Oosterom et à toute l'équipe. Permettez-moi à mon tour de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Je vous souhaite beaucoup de succès.

J'adresse mes remerciements à M. Jean-Pierre Lacroix pour son exposé.

Le Royaume des Pays-Bas s'aligne sur la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Le Royaume des Pays-Bas suit l'évolution de la situation en Haïti avec le plus grand intérêt. Comme le sait le Conseil, trois de nos quatre pays, à savoir Aruba, Curaçao et Saint-Martin, se situent dans les Caraïbes. Je souhaite aborder aujourd'hui les trois points suivants : premièrement, l'état actuel de la situation, deuxièmement, le rôle de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et, enfin, les perspectives pour l'avenir.

S'agissant de la situation actuelle, Haïti s'est engagée ces dernières années dans un impressionnant cheminement vers le changement. Le pays a accompli des avancées majeures dans la stabilisation de la situation politique et des conditions de sécurité. Avec le soutien de l'ONU, notamment par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, la Police nationale d'Haïti s'est professionnalisée et a recruté un nombre considérable de femmes. La terrible épidémie de choléra qui a ravagé le pays pendant plus de huit ans semble enfin en voie d'être maîtrisée.

Il reste toutefois des défis à surmonter. Des informations préoccupantes nous parviennent sur la durée des détentions provisoires, la surpopulation des prisons et l'accès insuffisant à la justice. Cela ne peut être résolu qu'en adoptant une législation pertinente et en renforçant l'efficacité, la transparence et la responsabilité des institutions de sécurité et de l'état de droit. Les cas inacceptables de violations des droits de l'homme par

la Police nationale soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes renforcés de surveillance et de responsabilité dans le secteur public.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir le rôle de la Mission. Haïti ne peut relever ces défis seul. La MINUJUSTH a été créée pour épauler le Gouvernement et la population d'Haïti dans leurs efforts pour bâtir un avenir meilleur. Mais c'est seulement par une collaboration étroite que la Mission et l'État haïtien parviendront à édifier et à consolider les institutions publiques du pays. Il faut harmoniser les priorités et les efforts. La Mission, par ses bons offices et son rôle de plaidoyer, est cruciale pour garantir l'appropriation politique des objectifs communs. Pour réaliser les objectifs ambitieux assignés à la Mission, il est nécessaire d'accélérer les avancées et de resserrer la coopération.

À cet égard, il est essentiel d'élaborer au plus vite, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie conjointe détaillée visant à poser les jalons de l'achèvement de la phase de maintien de la paix. De cette façon, les progrès accomplis dans la réalisation du mandat de la Mission peuvent être mesurés pour garantir un retrait responsable qui répond aux conditions identifiées.

J'en arrive à mon troisième point, les perspectives pour l'avenir. Au bout du compte, nous poursuivons la même ambition : faire d'Haïti une société prospère et sûre. Le renforcement de l'état de droit constitue à juste titre le pivot de cette ambition. L'état de droit est le socle de toute société juste, prospère et pacifique, un facteur de confiance pour la population comme pour les investisseurs. Nous encourageons Haïti à saisir cette chance et à tirer tous les bénéfices de son partenariat avec la Mission. Un tel partenariat doit reposer sur la crédibilité, la légitimité et l'intégrité de la présence de l'ONU en Haïti. C'est pourquoi nous saluons la politique de tolérance zéro appliquée par le Secrétaire général face à l'exploitation et aux abus sexuels, et soulignons l'importance de voir la mission précédente, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, rendre compte des actes commis par le passé.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra. Nous soulignons la nécessité de la mise en œuvre effective de la stratégie. Il faut tourner la page du choléra.

J'aimerais conclure avec le souhait que, dans 18 mois, les élections parlementaires marqueront le début d'une ère

nouvelle en Haïti. Dans l'intervalle, utilisons ce temps pour construire une base solide et durable pour la stabilité politique, la sécurité et le développement inclusif, en promouvant la participation significative, l'implication et la représentation des femmes à tous les niveaux, et pour permettre au peuple haïtien, avec le soutien constant de l'ONU et de la communauté internationale, de reprendre les rênes de son avenir.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Alors que je prends la parole au nom de la Guinée équatoriale à l'occasion du présent débat sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), je souhaite adresser par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nos sincères félicitations au Pérou pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je vous souhaite plein succès et vous assure de l'appui indéfectible de la République de Guinée équatoriale à cet effet.

Nous félicitons également le Royaume des Pays-Bas de l'excellent travail qu'il a réalisé à la tête du Conseil durant le mois de mars. Sa présidence a été caractérisée par un dynamisme exceptionnel et des résultats satisfaisants.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui, comme à son habitude, nous a présenté un exposé clair, détaillé et complet sur la MINUJUSTH, dans lequel il a non seulement évoqué la situation politique et économique, mais également la situation humanitaire et sécuritaire qui règne dans ce pays frère.

La République de Guinée équatoriale suit attentivement la situation et se désolé des nombreux problèmes auxquels est confronté le peuple haïtien ami et frère, allant des coups portés par les catastrophes naturelles récurrentes aux complications politiques, qui ralentissent les efforts que le Gouvernement, le peuple haïtien et les partenaires de développement déploient pour que le pays s'engage dans la voie du développement durable. Nous apprécions, reconnaissons et saluons les nombreuses mesures utiles adoptées par l'ONU en Haïti, notamment la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui a remplacé la Force multinationale intérimaire en juin 2004 afin de contribuer à la création d'un environnement sûr et stable en Haïti, notamment en lui apportant un appui multiforme dans les domaines politique et de la sécurité, comme l'ont rappelé les résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité, jusqu'à son remplacement par la MINUJUSTH l'année dernière.

En conséquence des mesures évoquées précédemment et de l'examen mené par le Secrétaire général en application de la résolution 2350 (2017), le Gouvernement, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et la Police nationale d'Haïti collaborent étroitement avec la MINUJUSTH à l'élaboration d'une stratégie qui comportera 11 objectifs à réaliser en Haïti d'ici au dernier trimestre de 2019. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos félicitations au Gouvernement haïtien pour la ferme volonté politique et le dynamisme dont il fait preuve dans le contexte de ce processus, qui devrait permettre d'effectuer à la fin de l'année prochaine une transition qui verrait l'équipe de pays des Nations Unies assumer pleinement son rôle d'appui au développement en Haïti. Ces 11 objectifs sont ambitieux, mais réalisables si la Mission et la communauté internationale déploient des efforts résolus pour aider le Gouvernement haïtien à les atteindre, en permettant à tout moment que le Gouvernement prenne le contrôle du processus avec l'appui et les conseils actifs de la Mission.

Dans le cadre d'un processus tel que celui en cours en Haïti, il importe de prendre en compte les facteurs qui pourraient entraver cet exercice. À cet égard, la République de Guinée équatoriale appelle l'attention de l'ONU et de la communauté internationale sur le problème du choléra qui persiste dans le pays, mais qui est finalement sous contrôle. La lutte contre la réapparition de cette pandémie doit être hautement prioritaire, car cette situation a non seulement une incidence sur la santé et les ressources en eau, mais également sur le développement et la stabilité d'Haïti.

Je conclus mon propos en affirmant mon appui à la MINUJUSTH et en invitant toutes les institutions nationales haïtiennes – le Gouvernement, le Parlement, les instances judiciaires, la Police nationale et la société civile – à collaborer étroitement avec le Président Jovenel Moïse pour l'aider à mettre en œuvre son programme de réforme afin de promouvoir le développement durable d'Haïti. À cet égard, le respect du droit et des droits de l'homme, la bonne gouvernance, le respect de l'autorité de l'État et le renforcement des institutions juridiques et judiciaires d'Haïti seront essentiels.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé instructif.

Je tiens aussi à indiquer au Conseil que la Pologne s'associe à la déclaration qui sera faite aujourd'hui par l'Observateur de l'Union européenne.

Haïti est un pays d'une grande beauté et une terre de grandes souffrances. Malgré les obstacles, les progrès réalisés par les Haïtiens sous la conduite du Président Jovenel Moïse sont très impressionnants. La vague de changements a eu des retombées positives sur la vie quotidienne des Haïtiens dans divers domaines. Il est important que le Gouvernement poursuive ses efforts. Et à cet égard, il convient de souligner qu'il a pris des mesures pour réformer le Code pénal ainsi que le Code de procédure pénale, lutter contre la corruption dans la fonction publique et renforcer le secteur de la justice. L'amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti est également remarquable.

Ces efforts devraient déboucher sur une stabilisation politique de grande envergure et renforcer plus avant les principes de l'état de droit, qui est un élément indispensable pour un développement durable. La Pologne remercie la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) du rôle déterminant qu'elle joue en aidant le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'état de droit, à améliorer les capacités de la police nationale et à s'engager dans la surveillance des droits de l'homme.

La transition en douceur de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à la MINUJUSTH durant les six premiers mois d'existence de cette dernière est extrêmement prometteuse. Néanmoins, les institutions haïtiennes ont encore besoin de l'aide de la communauté internationale. Nous nous félicitons de la contribution de la MINUJUSTH à l'amélioration de la sécurité publique grâce au renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne concernant un large éventail d'activités de police et à la fourniture de matériel et d'un appui opérationnel. Pour que ces progrès se poursuivent, le taux de vacance de postes au sein de la Mission doit être abaissé. Nous demandons au Secrétariat d'éliminer tous les obstacles qui continuent d'empêcher de pourvoir les postes vacants.

Je voudrais saluer les efforts déployés par le Secrétaire général et son envoyée spéciale pour Haïti, M^{me} Josette Sheeran, en vue de mobiliser le secteur privé dans les domaines de la finance, de la santé et des technologies afin d'aider le Gouvernement haïtien et son peuple, de contribuer aux objectifs de développement ambitieux d'Haïti et d'attirer les investissements. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître

la capacité de prévenir les cas de violence sexuelle et sexiste et de mener des enquêtes les concernant. La surpopulation carcérale suscite de graves inquiétudes sur le plan des droits de l'homme, de même que l'absence de progrès concernant la nomination d'un haut responsable gouvernemental chargé de présider l'organe auquel il incombe d'élaborer un plan d'action national sur les droits de l'homme. Nous invitons le Gouvernement à redoubler d'efforts dans ces domaines.

À l'instar des autres États Membres de l'ONU, Haïti a le droit indiscutable d'avoir ses propres forces armées nationales. Compte tenu des difficultés budgétaires et de la nécessité urgente de développer davantage les capacités de la police nationale, nous comptons sur les autorités haïtiennes pour faire le bon choix s'agissant des prochaines étapes sur la voie d'une croissance durable, étant donné la présence considérablement réduite de la communauté internationale sur l'île.

La Pologne accueille positivement les 11 objectifs ambitieux proposés pour la stratégie de sortie afin de passer à une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix. La MINUJUSTH va jouer un rôle déterminant dans ce processus, en aidant le Gouvernement à atteindre les objectifs de référence grâce à la fourniture de toutes les compétences et de toute l'assistance nécessaires. Par ailleurs, il convient de ne pas limiter ou retirer la présence de l'ONU trop rapidement, compte tenu de la fragilité de la situation et du travail considérable que doivent accomplir les autorités haïtiennes élues. Là où certains voient des lacunes, nous voyons des possibilités. Notre souhait est qu'Haïti soit prospère et n'ait plus besoin de la présence constante d'une opération de maintien de la paix. Comme le dit le proverbe haïtien, un tambour emprunté ne fait jamais bien danser.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de notre première séance ce mois-ci, qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Vous pouvez compter sur notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Van Oosterom et son équipe pour leur présidence très réussie le mois dernier.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) (S/2018/241), soumis en application de la résolution 2350 (2017). Nous remercions également

le Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé sur les derniers développements en Haïti et les activités de la MINUJUSTH au cours des six derniers mois. Nous prenons note de sa récente visite en Haïti et des discussions qu'il a eues avec les autorités haïtiennes afin d'envisager les moyens de renforcer la coopération et de préparer la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix qui continuerait d'appuyer les efforts de consolidation de la paix d'Haïti.

À cet égard, nous nous félicitons de l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUJUSTH, qui a été définie au cours des trois derniers mois en concertation étroite avec les parties prenantes haïtiennes et qui établit des objectifs clairs pour un retrait échelonné sur une période de deux ans, en fonction des résultats obtenus et de la situation sur le terrain. En conséquence, nous appuyons le renouvellement du mandat de la MINUJUSTH pour un an. De fait, la création de cette mission revêt une grande importance pour la consolidation de la paix grâce au renforcement des institutions garantes de la justice et de l'état de droit et des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti. Le renouvellement de son mandat lui permettra donc de continuer d'aider le Gouvernement à renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit.

Nous saluons les initiatives et efforts entrepris par la Mission pour renforcer les capacités de la police haïtienne dans les domaines de la planification stratégique et opérationnelle, du renseignement criminel, des enquêtes, de la criminalité organisée, de la protection des lieux du crime, du recrutement, de la formation, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, du maintien de l'ordre, de l'informatique, des communications, de la logistique et de l'entretien des infrastructures. Toutefois, nous prenons note des difficultés rencontrées en ce qui concerne la justice et les services pénitentiaires, et des efforts déployés par la MINUJUSTH pour y remédier, comme le souligne le rapport du Secrétaire général.

Nous accueillons avec satisfaction les progrès constants réalisés par Haïti pour consolider sa démocratie et sa stabilité institutionnelle, ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général. Nous prenons également note de l'amélioration globale de la situation en matière de sécurité dans le pays, qui demeure relativement stable. Nous croyons comprendre néanmoins qu'Haïti reste confronté à d'énormes défis et vulnérabilités. Il faut donc prendre des mesures énergiques pour

instaurer une plus grande cohésion sociale et politique et renforcer les institutions de l'État afin de pérenniser les acquis de ces dernières années. À cet égard, nous prenons note des diverses initiatives lancées par le Président de la République d'Haïti et espérons que la MINUJUSTH fournira l'appui voulu et travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement, les organisations de la société civile et d'autres.

L'engagement soutenu et coordonné de tous les partenaires bilatéraux et internationaux est très important pour garantir une assistance suffisante et en temps voulu pour le développement durable d'Haïti dans le respect de sa souveraineté. Nous espérons que le nouveau partenariat mis en place entre Haïti et l'ONU, avec la création de la MINUJUSTH, jettera des bases solides pour la stabilité à long terme et le développement durable en Haïti.

Nous saluons l'approbation par le Fonds pour la consolidation de la paix d'un nouveau projet d'un montant de 3 millions de dollars pour la prévention des conflits et la cohésion sociale, qui vise à donner aux jeunes un rôle plus important en encourageant une plus grande participation des jeunes femmes et des jeunes hommes aux activités de la collectivité et au règlement pacifique des conflits. Nous félicitons également les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour le rôle important qu'elles jouent dans le processus de stabilisation et de reconstruction d'Haïti. Nous rappelons qu'Haïti assume actuellement la présidence de la CARICOM et a accueilli une réunion au sommet de cette organisation le mois dernier à Port-au-Prince. Enfin, nous remercions les pays qui fournissent des effectifs de police à la MINUJUSTH, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux opérant sur le terrain de leur appui continu à Haïti.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement frères d'Haïti dans les efforts qu'ils continuent de faire pour consolider les progrès accomplis ces dernières années et relever les multiples défis auxquels est confronté leur pays.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire félicite le Pérou, votre pays, Monsieur le Président, pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril et l'assure de son plein soutien. Elle félicite également le Royaume des Pays-Bas pour sa

présidence du mois de mars et pour la qualité remarquable du travail accompli.

Ma délégation adresse ses remerciements à M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé instructif sur les récents développements de la situation en République d'Haïti, ainsi que sur les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

L'installation de la MINUJUSTH, le 16 octobre 2017, est une étape importante dans le cadre du processus de transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti, telle que prévue par la résolution 2350 (2017) du Conseil de sécurité. Se faisant l'écho du rapport du Secrétaire général (S/2018/241), la délégation ivoirienne voudrait se féliciter des progrès réalisés en Haïti au cours de l'année écoulée sur les plans politique, sécuritaire et socio-économique.

Sur le plan politique, la Côte d'Ivoire apprécie les efforts entrepris par les autorités haïtiennes en vue du renforcement des institutions du pays, notamment la justice et la Police nationale. Elle salue également les mesures visant au renforcement de l'état de droit, à la promotion et à la défense des droits de l'homme. Mon pays reste convaincu que l'ensemble de ces mesures contribueront certainement à faire avancer Haïti sur la voie du développement, comme le prévoit le Cadre de développement durable 2017-2021. À cet effet, la Côte d'Ivoire se réjouit de la visite effectuée par M. Lacroix, qui a permis de réaffirmer le partenariat stratégique de l'ONU avec Haïti, dans le cadre de l'appui aux autorités haïtiennes en matière de pérennisation et de consolidation de la paix.

La Côte d'Ivoire est convaincue que la présence de la MINUJUSTH constitue une réelle opportunité devant permettre de consolider les acquis et de soutenir les efforts du Gouvernement haïtien afin d'atteindre les objectifs de développement et de stabilité, en vue d'une sortie de l'actuelle opération de maintien de la paix. À cet égard, elle salue la visite qu'a effectuée M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, du 5 au 9 février 2018 en Haïti, qui lui a donné l'occasion de discuter des questions relatives à la prise en charge progressive des responsabilités par les autorités haïtiennes dans le domaine de la justice et de l'état de droit, en vue d'un retrait réussi de la mission onusienne. Dans cette perspective, la délégation ivoirienne appuie la décision portant mise en place prochaine, en collaboration avec le Gouvernement

haïtien, d'un mécanisme de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie de sortie de crise, assortie d'un calendrier et d'indicateurs arrêtés d'un commun accord.

Sur le plan sécuritaire, les progrès enregistrés dans la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti ne doivent pas nous faire perdre de vue que la situation d'ensemble dans ce pays demeure vulnérable. La Côte d'Ivoire encourage par ailleurs les autorités haïtiennes à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre la corruption, dans la protection et la promotion des droits de la femme, ainsi que dans l'amélioration des procédures de détention provisoire et des conditions de vie des populations carcérales.

Sur le plan socio-économique, mon pays reste préoccupé par la situation encore fragile du pays, ainsi que par les conditions de vie des populations vulnérables. Face aux difficultés d'accès des populations à l'eau potable et à la faiblesse des systèmes d'assainissement, la Côte d'Ivoire appelle la communauté internationale à accompagner le travail des autorités haïtiennes afin de répondre avec diligence aux attentes des populations dans le besoin.

Elle salue les progrès enregistrés dans le cadre de la lutte contre le choléra et appuie la nouvelle stratégie mise en place par le Secrétaire général afin d'éradiquer cette pandémie. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire se réjouit de l'engagement des Nations Unies aux côtés du Gouvernement et du peuple haïtiens afin de consolider les progrès constatés et de trouver des réponses satisfaisantes aux défis qui continuent d'exister. Elle exhorte la communauté internationale à soutenir le processus de développement économique et social en cours en Haïti.

Pour terminer, ma délégation salue le travail déjà accompli par l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti et la MINUJUSTH, et encourage le Conseil de sécurité à leur donner les moyens nécessaires à la réussite de leur mission, dans le cadre du renouvellement du mandat de la MINUJUSTH. Je voudrais également réaffirmer la disponibilité de mon pays, qui, grâce au soutien des Nations Unies, est sorti d'une décennie de crise, à contribuer avec les autres membres du Conseil de sécurité au renforcement de la stabilité, de la croissance économique et du développement social en Haïti.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, féliciter votre pays ami de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous assurer de

l'appui de l'État du Koweït tout au long de votre présidence. Nous sommes pleinement convaincus que vous conduirez les travaux du Conseil au cours de ce mois avec compétence et de façon avisée. Je remercie aussi l'ensemble des membres de la délégation du Royaume des Pays-Bas de la compétence, du professionnalisme et de la transparence avec lesquels ils ont dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mars. Je remercie également, dans le cadre du présent débat, M. Jean-Pierre Lacroix de l'exposé édifiant qu'il nous a présentés sur l'évolution de la situation en Haïti et sur le rôle que joue la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) au titre de son mandat.

Je voudrais à cette occasion aborder trois volets en particulier : politique, sécuritaire et humanitaire.

Premièrement, s'agissant du volet politique, je voudrais saluer les initiatives prises par S. E. M. Jovenel Moïse, Président de la République d'Haïti, pour appliquer son programme législatif, ainsi que les consultations menées avec le Parlement en vue de la création d'un Conseil électoral permanent et d'un Conseil constitutionnel, ainsi que de l'achèvement du processus de nomination des juges de la Cour suprême. Nous attendons avec intérêt l'adoption des principaux textes législatifs, notamment du projet de Code pénal et du projet de Code de procédure pénale, et nous invitons les parties concernées en Haïti à participer de façon efficace à ces consultations pour que cela ait un impact positif dans le système de justice.

Deuxièmement, sur le volet sécuritaire, la sécurité a une influence importante sur tous les aspects de la vie en Haïti. C'est pourquoi nous nous félicitons de la diminution générale du nombre d'homicides constaté en Haïti. Cependant, nous invitons les autorités nationales haïtiennes à tirer pleinement parti de l'expertise de la MINUJUSTH en la matière, et ce en vue de renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti, de préserver les avancées enregistrées dans le domaine de la sécurité, de consolider les institutions de l'état de droit et de lutter contre l'impunité. Nous saluons les initiatives prises par le Président à cet égard.

Troisièmement, sur le volet humanitaire, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations des droits de l'homme, et nous espérons que les autorités haïtiennes poursuivront en justice les auteurs de ces violations, qu'ils soient membres de la Police nationale ou autres, afin d'établir les responsabilités et de rendre la justice. Cela permettrait de garantir la justice et la reddition de comptes. Dans le même ordre

d'idées, nous nous félicitons des résultats obtenus par la stratégie de l'Organisation des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra et notons que le taux hebdomadaire de contamination a été réduit de plus de 99 %. Nous saluons les efforts déployés par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) afin d'appuyer et de consolider les progrès réalisés à ce jour, en sus d'accompagner le renforcement de la stabilité et la réalisation du développement durable à long terme dans le pays en soutenant l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir l'état de droit.

Pour terminer, sur la base de tout ce que je viens de dire, nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MINUJUSTH afin de tenir compte du calendrier établi dans la stratégie de sortie assortie d'objectifs. Nous concourons avec l'affirmation faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle la réalisation des 11 objectifs définis faciliterait le passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix dans le pays. À long terme, cela permettrait de promouvoir la stabilité politique, sécuritaire et de développement en Haïti et contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable et à assurer l'accès de tous à la justice.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé.

La Chine félicite le Pérou de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre délégation peut compter sur notre appui à ses travaux. Nous remercions les Pays-Bas du travail de titan qu'ils ont abattu durant leur présidence du Conseil en mars.

La stabilité règne aujourd'hui en Haïti. La situation en matière de sécurité s'améliore graduellement, et la Police nationale d'Haïti assume progressivement la responsabilité du maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine espère que les différentes parties prenantes en Haïti maintiendront l'élan positif en matière de développement en intensifiant leurs efforts en faveur de la croissance économique et de l'amélioration des moyens de subsistance de la population, mettront en œuvre intégralement le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti et créeront les

conditions propices à l'amélioration de la situation du pays de façon durable.

Nous appelons la communauté internationale, y compris les autres pays de la région, à continuer d'appuyer cette amélioration en Haïti en renforçant l'aide au développement et l'assistance humanitaire et en accompagnant Haïti dans ses efforts visant à consolider la paix et la stabilité, sans oublier la mise en œuvre des objectifs de développement durable tels qu'énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous saluons les efforts consentis par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et par la Représentante spéciale, M^{me} Susan Page, pour assurer le déploiement et le fonctionnement sans heurt de la nouvelle Mission. Nous espérons que le Secrétariat et la MINUJUSTH amélioreront leur communication avec le Gouvernement haïtien et l'aideront à renforcer la Police nationale d'Haïti et à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité nationales.

Beaucoup de progrès ont été accomplis grâce à la stratégie de l'ONU en matière de lutte contre le choléra. La Chine a contribué au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti par le biais du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. Nous appelons la communauté internationale à répondre positivement à la nouvelle initiative des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra en Haïti afin d'éliminer cette épidémie une bonne fois pour toutes. La Chine est prête à jouer son rôle, de concert avec d'autres membres du Conseil, pour aider Haïti à parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et remercier les Pays-Bas de la leur. Je remercie également le Secrétaire général adjoint de son exposé. J'ai été ravie d'entendre les résultats de sa visite en mars et de voir comment le mandat est activement mis en œuvre.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès continus réalisés en Haïti. Nous accordons un intérêt particulier au développement de la Police nationale d'Haïti, à l'initiative du comité de suivi de la chaîne pénale et aux efforts visant à renforcer l'état de droit, et, à l'instar d'autres orateurs, nous nous félicitons de la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra en Haïti. Nous saluons le dévouement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la

justice en Haïti (MINUJUSTH) ainsi que son soutien au Gouvernement haïtien dans l'accomplissement de ses tâches. Nous avons été très intéressés d'apprendre ce que fait le Gouvernement pour jeter des bases solides et durables en faveur de la stabilité politique, de la sécurité et du développement à long terme en Haïti.

Comme le Secrétaire général adjoint vient de le dire, il s'agit d'un véritable vote de confiance à l'égard du pays. Nous nous félicitons que la MINUJUSTH mette en œuvre activement son mandat et attendons maintenant qu'elle assure une transition sans heurt vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix. Nous appuyons, en particulier, son intention de transférer les responsabilités en matière d'état de droit, de droits de l'homme et de réformes du secteur de la sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement haïtien d'ici à octobre 2019. Nous voulons nous assurer que cette transition soit couronnée de succès. À cette fin, le Royaume-Uni exhorte le Gouvernement et l'ONU à prendre les trois mesures suivantes.

Premièrement, le Gouvernement doit assumer la mise en œuvre de réformes vitales qui auront une incidence durable sur la sécurité et le développement. Je voudrais souligner, en particulier, l'importance de protéger l'indépendance de la police haïtienne, de promulguer de nouvelles lois pour autonomiser la justice, de veiller à ce que les droits de l'homme soient protégés par des institutions étatiques fortes et de donner aux femmes les moyens d'être des responsables politiques.

Deuxièmement, nous comptons que l'ONU sera une organisation bien intégrée sur le terrain afin d'assurer une transition efficace grâce à la mise en œuvre du plan de travail commun. Il convient de mettre l'accent en particulier sur la collaboration entre l'équipe de pays et la Mission; l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, comme d'autres collègues l'ont mentionné; des partenariats souples et coordonnés entre des équipes mobiles et l'équipe de pays; et une coopération étroite avec d'autres partenaires internationaux et bilatéraux. Je m'associe également à d'autres intervenants pour souhaiter que l'on se concentre de manière générale sur les progrès pouvant être accomplis dans le domaine des objectifs de développement durable. Nous attendons avec impatience le rapport de mai du Secrétaire général. Nous espérons qu'il définira les progrès nécessaires à une transition intégrée et durable dans les 18 prochains mois.

Troisièmement, des progrès clairs doivent être réalisés dans le cadre de la stratégie de sortie sur deux ans par rapport aux objectifs fixés par le Secrétaire général. Le transfert des responsabilités de la Mission à l'équipe de pays est complexe, ce qui rend la transition encore plus difficile qu'elle ne l'est intrinsèquement. Nous espérons que la Mission, en consultation avec le Gouvernement, sera en mesure de définir les indicateurs nécessaires. Utiliser des jalons clairs et réalistes nous permettra de mesurer les progrès accomplis. Nous notons que de nombreux collègues ainsi que le Secrétaire général adjoint ont parlé de la fragilité de la transition, mais nous estimons qu'avec de tels jalons et objectifs, il sera possible de réduire les risques associés à la stratégie de sortie. Celle-ci doit, en particulier, être clairement alignée sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017–2021.

Pour terminer, il est indispensable que la Mission et le Gouvernement œuvrent de concert dans un esprit de solidarité, de respect et de confiance mutuels. Le Conseil peut compter sur l'appui du Royaume-Uni. Je voudrais également mentionner les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont nous avons malheureusement été témoins en Haïti par le passé et dire que nous travaillerons avec le Secrétaire général afin de veiller à l'application de la politique de tolérance zéro dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Le temps est désormais compté pour atteindre l'objectif de transition fixée à octobre 2019. Nous appelons de nos vœux l'adoption d'un plan de transition clair définissant les étapes qui nous permettront de passer du maintien de la paix au développement. Nous jugeons très encourageants les propos de M. Lacroix à cet égard. Nous exhortons, toutefois, le Secrétaire général à être réaliste et clair en ce qui concerne la répartition des responsabilités au sein du système des Nations Unies. Au final, c'est au Gouvernement haïtien de prendre les rênes de la transition, car c'est cela qui permettra d'en garantir la réussite. Cela dit, comme d'autres orateurs l'ont indiqué, le moment présent est porteur d'immenses possibilités de succès, non seulement pour le Gouvernement haïtien, mais aussi pour le système des Nations Unies dans son ensemble et les opérations de maintien de la paix en général.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par féliciter chaleureusement la présidence néerlandaise du Conseil de sécurité et exprimer, au nom de la France, notre plein et entier soutien à la présidence péruvienne.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, pour sa présentation très éclairante de la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

La France s'associe à la déclaration du représentant de l'Union européenne et à celle du représentant du Canada, prononcée au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Après le travail remarquable effectué par les femmes et les hommes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), souvent au péril de leur vie, comme ce fut le cas lors du tremblement de terre de 2010, la MINUJUSTH a pris le relais en se focalisant sur trois tâches : le renforcement de la Police nationale d'Haïti, celui de l'état de droit et le suivi de la situation des droits de l'homme. Je souhaiterais revenir brièvement sur ces trois axes de l'action de la MINUJUSTH au cours de mon intervention.

Le premier point que je souhaite aborder porte sur le renforcement et le rôle de la Police nationale d'Haïti. La stabilité du pays repose sur sa capacité à former et maintenir opérationnels des effectifs de police en mesure de contribuer à la construction de la paix sociale. C'est leur présence sur le terrain qui, souvent, permet d'apaiser les tensions. Nous le constatons avec la diminution significative des crimes. Afin de maintenir cette tendance positive, la MINUJUSTH doit avoir les moyens d'accompagner, dans les meilleures conditions, cette force de police lors de ses opérations sur le territoire haïtien, y compris avec l'appui de capacités aériennes et médicales.

Ce soutien international ne représente néanmoins qu'une transition vers une pleine appropriation par les autorités haïtiennes du maintien de l'ordre public. En effet, tous les efforts de la mission des Nations Unies vont désormais dans le sens d'une police nationale progressivement capable de remplir ses missions de manière autonome, sans soutien international, de la prise de décision jusqu'au déploiement des policiers sur le terrain. Il appartient donc au Gouvernement haïtien de s'appuyer sur la formation réussie de plus de 15 000 policiers afin de garantir l'ordre et la justice.

La deuxième partie du mandat de la MINUJUSTH relève du renforcement de l'état de droit sur lequel repose la stabilité sociale, économique et politique. Nous saluons le travail de rédaction et d'adoption des textes législatifs réalisé conjointement par le Gouvernement et le Parlement haïtiens en 2017. La France apportera une

attention particulière aux prochaines étapes, en particulier le vote d'un code pénal et d'un code de procédure pénale, qui seront déterminantes avant la fin du mandat de la MINUJUSTH.

Comme pour la Police nationale d'Haïti, les succès engrangés grâce au soutien international, y compris les bons offices de la Représentante spéciale, dépendent désormais de la volonté des autorités haïtiennes de s'approprier le travail réalisé jusqu'à maintenant. Cet engagement politique est crucial dans la lutte contre le fléau de la corruption, qui affaiblit la démocratie. Nous saluons les annonces du Gouvernement haïtien, notamment sur la corruption, et l'encourageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer l'état de droit. C'est en effet l'une des conditions du développement du pays.

Enfin, je terminerai sur les droits de l'homme, qui sont la clef de voûte du maintien de la paix et de la sécurité internationales en Haïti. Tous les objectifs que la communauté internationale s'est fixés dans ce pays - renforcement de la Police nationale d'Haïti, renforcement de l'état de droit, développement soutenable du pays - sont tributaires en effet d'une politique active et ambitieuse en matière de droits de l'homme.

La France appelle à un suivi attentif de ce sujet majeur lors de la mise en œuvre du mandat de la MINUJUSTH, en ayant toujours à l'esprit l'objectif d'une appropriation par les autorités et la société civile haïtiennes, seules garantes des progrès qui peuvent être accomplis dans l'ensemble des thématiques relatives aux droits de l'homme. Parmi ces thématiques, je n'en citerai que quelques-unes : l'amélioration du système pénitentiaire, la défense des droits de la femme, le respect des droits des citoyens haïtiens face à l'État. Les Nations Unies ont également leur rôle à jouer, bien sûr, et devront continuer à veiller attentivement à la lutte contre les atteintes sexuelles, en particulier.

En conclusion, nous appelons au renouvellement du mandat de la MINUJUSTH avant d'entamer une transition vers une nouvelle forme de la présence des Nations Unies en Haïti. Les Nations Unies comme la France continuent et continueront de se tenir aux côtés du peuple haïtien, dont le courage face à l'épreuve mérite notre plus grande admiration. Nous n'oublions pas à cet égard les souffrances endurées à la suite de la tragique épidémie de choléra, sur le point désormais d'être éradiquée. Au vu des progrès accomplis ces dernières années dans de nombreux domaines, telle doit être notre

ambition partagée, celle d'un Haïti stable, résolument engagé sur la voie du développement.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre présidence du Conseil, et pour remercier nos collègues néerlandais du travail remarquable qu'ils ont accompli au cours du mois de mars.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

La Suède félicite Haïti pour les résultats qu'il a obtenus dans la consolidation de la démocratie, de la stabilité et de la paix. Il est désormais nécessaire de progresser sur les priorités que le Président Moïse et son gouvernement ont fixées, notamment l'état de droit, le respect des droits de l'homme ainsi qu'une amélioration du développement socio-économique, des infrastructures, de la résilience et de la sécurité. Ce sont des priorités sur lesquelles le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est également aligné. Le Gouvernement ne doit maintenant épargner aucun effort pour honorer ses engagements, avec l'appui de la communauté internationale.

Les objectifs présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/241) contribueront à appuyer ces efforts en tissant des liens entre les progrès réalisés dans les principaux domaines d'activité de la Mission prévus par son mandat et les principales conditions nécessaires à la stabilité du pays. Comme le Conseil l'a déjà déclaré, il importe de garantir des résultats clairs pour lesquels la Mission doit œuvrer. Une planification adéquate est nécessaire en vue d'un transfert futur des responsabilités à une équipe de pays des Nations Unies dans l'esprit de la pérennisation de la paix. Alors que de plus en plus de tâches sont confiées à l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs doivent intensifier leur appui pour garantir que les organismes des Nations Unies disposent des ressources et des capacités voulues pour appuyer efficacement le processus de consolidation de la paix en Haïti.

Il importe que la MINUJUSTH continue de prendre en compte la problématique hommes-femmes tout au long de ses travaux, notamment en prenant des mesures visant à renforcer la sécurité et la participation des femmes ainsi qu'à garantir une protection contre la violence sexuelle et sexiste. La prise en compte de la

problématique hommes-femmes est également essentielle pour l'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des sexes et pour que la collecte d'informations, la surveillance et le signalement soient faits de manière satisfaisante.

La MINUJUSTH a été créée en tant que mission « état de droit », et, tout comme d'autres missions des Nations Unies, il est indispensable qu'elle adopte une approche de l'état de droit intégrée qui englobe l'ensemble de la chaîne judiciaire, de la police et de l'administration pénitentiaire aux poursuites et aux tribunaux. Dans cet ordre d'idées, la Suède continue de contribuer au personnel de la police et de l'administration pénitentiaire au sein de la MINUJUSTH. Le programme de mentorat et de conseil de la composante police de la Mission à l'intention de ses homologues de la Police nationale d'Haïti fait partie de la stratégie de transition, et nous sommes encouragés par le travail qui est entrepris dans ce domaine. L'expérience nous a appris que la police et d'autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit jouent un rôle important s'agissant de construire un pont entre la sécurité et le développement dans les processus de transition.

La MINUJUSTH est actuellement la seule mission de maintien de la paix des Nations Unies qui est uniquement constituée de composantes civile et police. Nous devons tirer profit de cette expérience lorsque nous envisageons le retrait progressif et la transition d'autres opérations de paix de Nations Unies. Cela est conforme à l'ambition du Conseil d'adopter des approches plus progressives et à plusieurs niveaux des transitions et des retraits progressifs dans les opérations de maintien de la paix.

Nous saluons les efforts décrits dans le rapport qui visent à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous devons continuer de garantir que les cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient signalés et fassent l'objet d'une enquête, et que tout soit fait pour appliquer des mesures disciplinaires et engager des poursuites pénales afin que les responsables répondent de leurs actes.

Nous avons eu le plaisir de coparrainer la résolution 72/260 de l'Assemblée générale en appui à la nouvelle approche du Secrétaire général pour l'éradication du choléra et le renforcement de la résilience en Haïti. Nous avons appuyé le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti et encourageons d'autres États

à y contribuer, afin de participer à l'effort collectif visant à mettre fin au choléra en Haïti.

Pour terminer, je dois dire que le peuple haïtien a fait de nombreux progrès ces dernières années. La création de la MINUJUSTH offre l'occasion de redynamiser le partenariat avec Haïti au profit de la stabilité et du développement durable à long terme. Nous entendons rester pour Haïti un partenaire dévoué tandis qu'il poursuit ses efforts pour consolider la démocratie, la stabilité et la paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2018/241) sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, nouvelle forme de la présence de l'Organisation en Haïti. Nous considérons que les évaluations faites après sa propre visite en Haïti, récemment, les 14 et 15 mars, sont particulièrement utiles.

Depuis la mi-octobre de l'an dernier, lorsque la Mission a commencé ses travaux sous sa nouvelle forme, nous avons constaté des progrès incontestablement encourageants. Nous saluons les efforts des autorités haïtiennes pour assurer la stabilité et mettre en place des systèmes administratifs efficaces qui tirent parti de leurs propres atouts. À cet égard, nous suivons de près la mise en œuvre de l'initiative du Président Jovenel Moïse intitulée « Caravane du changement ». Une action coordonnée et menée en collaboration des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sera indispensable pour surmonter les problèmes internes du pays et jeter les bases solides d'un développement économique durable. Nous prenons note de la participation accrue d'Haïti aux travaux d'organisations internationales et régionales. En janvier, Haïti a accédé à la présidence tournante de la Communauté des Caraïbes et a rejoint le quatuor de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces progrès graduels ont permis au Conseil de commencer à envisager sérieusement la proposition préliminaire du Secrétaire général d'assortir d'objectifs la stratégie de sortie de la Mission et d'en transférer les fonctions directement au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies. À cet égard, comme pour toute autre opération de maintien de la paix, il est important de tenir compte à toutes les étapes non seulement des vues du Gouvernement hôte, mais également du principe d'appropriation nationale.

Toutefois, il reste encore énormément de travail à faire, aussi bien pour les autorités du pays qui, chaque jour, doivent devenir plus autonomes et moins dépendre de l'appui international, que pour le personnel des Nations Unies dont le travail consiste à leur fournir un soutien maximal. Cette assistance totale, fournie au prix de grands efforts, est indispensable pour le Gouvernement qui, en tenant compte des vues de la population haïtienne, doit s'efforcer d'identifier ses priorités et les tâches à accomplir en matière de sécurité, de politique, de développement et de consolidation de la paix. Il convient d'ajouter qu'il est tout aussi important de veiller à ce que toutes les parties prenantes nationales comprennent le concept de responsabilité partagée s'agissant de pérenniser la paix.

La situation humanitaire, toujours grave, reste très préoccupante, Haïti étant encore aux prises avec les séquelles de l'ouragan Matthew. En outre, même s'il est très bon signe que les personnes qui avaient été contraintes à se déplacer vers des États voisins regagnent à présent Haïti, leur nombre croissant s'accompagne d'une responsabilité particulière pour les autorités d'un pays où un million de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire.

Nous sommes heureux des informations transmises par le Secrétaire général concernant l'amélioration progressive des conditions de sécurité et la baisse des chiffres de la criminalité, notamment pour les infractions sexuelles. Nous espérons que le renforcement des effectifs de la Police nationale d'Haïti, qui sont à présent de 15 300 personnes, dont 9 % de femmes, contribuera à la poursuite des progrès. Dans un tel contexte, le fait que des représentants de la société civile haïtienne aient signalé des infractions sexuelles commises par des représentants d'organisations non gouvernementales étrangères est extrêmement préoccupant et, compte tenu des efforts déployés au sein de l'ONU pour lutter contre ces infractions choquantes, nous exhortons la Mission à ne pas fermer les yeux sur ces exemples scandaleux. Ce sont là des crimes très graves qui ternissent l'image de l'assistance internationale dans son ensemble. De telles dénonciations doivent faire l'objet d'enquêtes et les responsables de ces crimes ne doivent pas échapper au châtement qu'ils méritent.

Le Conseil devra bientôt se mettre d'accord sur le projet de résolution qui prorogera d'un an le mandat de la Mission. Conformément à son mandat, la Mission continuera d'aider le pays hôte à assurer l'état de droit et le renforcement des capacités de ses forces de l'ordre. Le

Conseil doit être certain que les réalités de la situation dans le pays sont prises en compte comme il convient, notamment en ce qui concerne la structure de la Mission, point que le Secrétaire général aborde également dans son rapport.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre appui au Gouvernement et au peuple haïtien, qui doivent venir à bout des séquelles destructrices de catastrophes naturelles, ainsi que de leurs problèmes intérieurs, sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Pour faire en sorte de pouvoir se relever plus rapidement, ils ont besoin d'un État fort et d'une société solidaire, dont les efforts conjoints permettront à Haïti de se reconstruire et de renforcer son potentiel.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à nos collègues pour féliciter votre délégation, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois, et nous vous assurons de notre plein appui. Nous félicitons également la délégation néerlandaise pour l'excellente manière dont elle a dirigé nos travaux en mars. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé complet et de sa récente visite en Haïti.

Pour commencer, nous tenons à féliciter la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et son commandement d'avoir réalisé une transition sans heurt et d'avoir lancé plusieurs initiatives et projets importants, en étroite coopération avec la société civile et le Gouvernement haïtiens. Le Kazakhstan salue également les efforts que le Président Moïse et son gouvernement ont faits au cours de l'année écoulée pour promouvoir la stabilité, la sécurité, le développement économique et le changement social dans leur pays. Nous nous félicitons tout particulièrement de leur initiative d'entamer un dialogue politique avec tous les principaux secteurs nationaux afin de déterminer et définir le programme de développement durable du pays pour les 25 prochaines années. Il convient également de noter qu'un processus d'examen va être lancé pour évaluer le mécanisme haïtien de coopération et d'aide au développement avec la communauté internationale, l'objectif étant d'amener le pays à se passer de l'assistance extérieure pour se tourner vers les investissements extérieurs.

Si nous reconnaissons les progrès importants qui ont été réalisés dans l'amélioration des environnements politique et sécuritaire, certaines questions clefs concernant un certain nombre de domaines prioritaires n'ont toujours pas été abordées, notamment la création d'un

Conseil électoral permanent, les améliorations du secteur judiciaire, la surpopulation carcérale, la détention provisoire prolongée et la situation humanitaire d'ensemble. À cet égard, le Kazakhstan appuie sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général à la MINUJUSTH et à ses partenaires pour qu'ils définissent un programme de travail commun et qu'ils entreprennent des activités conjointes sur certaines questions majeures telles que la réforme du système judiciaire, le renforcement des droits de l'homme, la réforme des systèmes policier et pénitentiaire, et la garantie que l'état de droit règne en Haïti. Il sera également crucial de promouvoir l'engagement politique dans la perspective des prochaines élections.

Afin de consolider la sécurité et la stabilité, la MINUJUSTH doit se concentrer sur le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, sur les efforts pour lutter sérieusement contre l'impunité, sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et sur la mise en place d'un système pénitentiaire transparent et efficace. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à veiller à ce que le plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti soit mis en œuvre de manière efficace et en temps voulu, avec l'aide de la communauté internationale pour améliorer sa formation et son professionnalisme.

Nous devons maintenant veiller à ce que la stratégie de sortie fondée sur des objectifs soit formulée et mise en œuvre de manière coordonnée. Il sera essentiel de maintenir un dialogue constant avec toutes les parties prenantes, en particulier le Gouvernement haïtien, afin de réaliser nos objectifs communs et de procéder à une transition sans heurt vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti. Dans ce contexte, il sera crucial que la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies coordonnent leurs efforts avec ceux du système des Nations Unies dans son ensemble pour garantir une action plus efficace, transparente et responsable d'une ONU unie dans l'action, en brisant les cloisonnements afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux fins du développement durable en Haïti.

La participation effective de la communauté internationale et des partenaires régionaux doit également avoir une influence positive sur nos efforts conjoints. Le fait qu'Haïti préside actuellement la Communauté des Caraïbes (CARICOM) offre une excellente occasion de mobiliser les partenariats internationaux pour lutter contre les problèmes les plus pressants auxquels sont confrontés le pays et la région. Au cours des trois dernières années, le Kazakhstan a appuyé deux projets

de développement conjoints avec la CARICOM. Nous avons également fourni une aide humanitaire après le passage d'ouragans dévastateurs l'année dernière, en plus de l'appui bilatéral que nous fournissons à Haïti.

Nous constatons que la lutte contre le choléra a considérablement progressé, toutefois cette question doit rester une priorité importante pour l'ensemble de la communauté des Nations Unies. À cet égard, nous avons accueilli avec satisfaction la visite effectuée par la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohamed, et l'Envoyée spéciale, Josette Sheeran, pour coprésider la réunion de haut niveau sur le choléra avec le Gouvernement haïtien en vue de réaliser l'objectif de zéro transmission de la maladie en Haïti.

Pour conclure, nous approuvons sans réserve la recommandation du Secrétaire général de prolonger le mandat de la MINUJUSTH. Le Kazakhstan continuera d'appuyer pleinement les efforts d'Haïti pour parvenir à la paix, au progrès et à la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Je tiens tout d'abord à remercier les délégations qui ont salué l'accession du Pérou à la présidence du Conseil pour le mois d'avril et lui ont souhaité bonne chance. Nous remercions également M. Lacroix de son exposé et saluons la présence de l'Ambassadeur Régis.

Le Pérou est engagé en faveur du maintien de la paix en Haïti, un pays frère. Nous avons fourni des contingents – près de 6 000 soldats – durant les 13 années qu'a duré la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui s'est employée à maintenir la stabilité dans le pays. À cet égard, nous nous associons à la déclaration que prononcera dans quelques minutes le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis d'Haïti. Le Pérou a suivi avec attention les évolutions positives de ces dernières années et le rôle que joue la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) dans le renforcement des institutions nationales appelées à garantir l'accès à la justice, l'état de droit et la protection des droits de l'homme pour favoriser une transition ordonnée et viable vers une paix durable en Haïti.

Nous tenons à souligner trois éléments que nous considérons comme essentiels pour le renouvellement du mandat de la MINUJUSTH. Premièrement, il faut continuer d'appuyer les efforts visant à édifier des institutions capables de protéger les droits de l'homme

et de garantir l'accès à la justice en Haïti. Nous estimons qu'il s'agit de l'aspect fondamental du mandat de la MINUJUSTH, qui s'applique à toutes ses activités. Ces activités doivent s'orienter spécifiquement vers la protection des droits des enfants et des femmes ainsi que la lutte contre la corruption et l'impunité. Il importe à cet égard de respecter les garanties de procédure, de traiter rapidement les dossiers et de garantir des conditions de détention acceptables.

Deuxièmement, il faut coordonner efficacement les efforts pour garantir une transition ordonnée et viable vers une paix et un développement durables en Haïti. Cela suppose de renforcer la présence du système des Nations Unies dans le pays pour appuyer les efforts nationaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Cela suppose également de promouvoir les partenariats avec différents acteurs, notamment les institutions financières internationales, les organismes régionaux et sous-régionaux, le secteur privé et la société civile. Il importe en outre de renforcer la participation des femmes et des jeunes à la construction d'un avenir viable.

Troisièmement, la lutte contre le choléra demeure une urgence. Nous saluons les efforts considérables que déploie le Secrétaire général, António Guterres, à cet égard et soulignons la nécessité que la communauté internationale intensifie son appui à ces efforts.

Compte tenu de ces considérations, le Pérou est favorable au renouvellement et à la prorogation du mandat de la MINUJUSTH pour une année supplémentaire, afin de faire avancer le processus de transition en fonction des conditions sur le terrain et de garantir la stabilité et le progrès économique et social.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir invité le Gouvernement de la République d'Haïti à faire valoir ses vues et observations sur le premier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) publié le 20 mars 2018 (S/2018/241).

Le 15 octobre dernier, une page était tournée. Après avoir dressé le bilan de ses 13 années de présence en Haïti – avec ses réussites, mais aussi avec ses zones d'ombre – le Conseil de sécurité décidait de mettre fin

au mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la lumière des avancées majeures enregistrées au regard du triptyque « sécurité et stabilité, édification de l'état de droit et promotion des droits de l'homme ». En fait, la création de la MINUJUSTH consacrait une situation qui ne correspondait ni de près ni de loin à celle de 2004, laquelle avait été assimilée par le Conseil à une menace contre la paix internationale dans la région. Aujourd'hui, un nouvel ordre des choses a émergé en Haïti.

Le Gouvernement haïtien se réjouit que le Secrétaire général ait souligné l'évolution positive de la situation du pays depuis les 14 derniers mois, en mettant très justement en relief les progrès accomplis par le Président Jovenel Moïse dans la mise en œuvre de son programme de réforme visant à promouvoir le développement durable. En effet, Haïti est aujourd'hui en paix. Dans le sillage des élections démocratiques de 2017, la stabilité institutionnelle et l'autorité de l'État ont été restaurées, les acquis démocratiques sont consolidés, et les institutions prévues par la Constitution fonctionnent régulièrement. Dans le cas du Conseil électoral permanent, le processus avance. Les droits de la personne sont respectés et garantis. C'est la nouvelle réalité d'un pays qui est certes confronté à des défis de grande ampleur, mais qui jouit d'un environnement sûr et stable que tout observateur doit évidemment reconnaître.

Dans ce contexte de stabilité et de certitude politique retrouvée, des résultats significatifs ont déjà été obtenus dans divers secteurs clefs, qu'il s'agisse de l'amélioration du climat de sécurité, des avancées en matière de bonne gouvernance, du respect de la primauté du droit ou de la relance du processus de développement. Parmi les indicateurs de progrès mentionnés par le Secrétaire général dans le rapport, il me plaît de relever la très nette diminution de la criminalité violente, qui a chuté de près de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente; le renforcement de la lutte contre la corruption dans l'administration, y compris dans le cadre du dossier Petrocaribe, dont la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif a été officiellement saisie par le Parlement, conformément à la Constitution, aux fins que de droit; la priorité accordée par le Gouvernement et le Parlement aux réformes institutionnelles visant à renforcer l'état de droit, et notamment à moderniser le secteur de la justice, y compris le système pénitentiaire – à cet égard, l'adoption du nouveau Code pénal ainsi que du nouveau Code de procédure pénale figure en bonne place sur la liste des priorités de l'agenda législatif; la mise en place en cours

ou le rétablissement d'institutions clefs prévues par la Constitution; la nomination, selon les formes prévues par la charte fondamentale en vigueur, d'un protecteur de la citoyenne et du citoyen; et la professionnalisation accrue et le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. À cela s'ajoute, au chapitre des réformes structurelles, l'initiative des États généraux sectoriels de la nation lancée par le Chef de l'État, qui vise à promouvoir un dialogue politique inclusif à l'échelle nationale dans la perspective du renouvellement nécessaire du contrat social et du redressement de l'économie haïtienne, parallèlement à la stratégie de la Caravane du changement dont les résultats visent à désenclaver les régions, à accroître la participation des couches rurales de la population à la transformation de leur destin et de leur avenir, et à favoriser un développement endogène axé sur la production nationale.

Le Gouvernement est conscient du chemin qui reste encore à parcourir. Il entend poursuivre dans la voie des réformes engagées. Il a pris note des observations formulées dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que des conclusions et des recommandations émises. Il est sensible aux questions relatives à l'accès à la justice, au renforcement du système judiciaire ou au non-respect des droits de la personne, dont la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale sont la déplorable manifestation. Des réponses sont en train d'être apportées. Ces problèmes sont la résultante de décennies d'abandon, des handicaps structurels et des goulots d'étranglement que les pouvoirs publics s'évertuent à corriger progressivement, avec constance et méthode. Il s'agit, de toute façon, d'une oeuvre de longue haleine, qui appelle une action continue et persévérante sur la longue durée. En ce sens, le Gouvernement de la République d'Haïti croit qu'une mission d'assistance technique au renforcement de la justice représente, dès lors, une alternative plus en phase avec l'évolution de la situation sur le terrain.

Le Gouvernement a également pris note des préoccupations soulevées en lien avec certains cas isolés d'abus de droits de l'homme perpétrés par des représentants des forces de l'ordre. L'État de droit ne se divise pas. Les deux incidents signalés dans le rapport – à l'instar de tout incident imputable à des instances étatiques – font l'objet de la plus sérieuse attention de la part des autorités compétentes. Une fois les responsabilités établies, la justice suivra son cours. En attendant l'aboutissement du processus judiciaire, les agents publics concernés font l'objet des sanctions administratives y afférentes.

Conformément aux engagements souscrits par la République d'Haïti dans le cadre des traités internationaux ou régionaux auxquels elle est partie, le Gouvernement haïtien ne ménage aucun effort pour assurer le plein respect des libertés essentielles et des droits fondamentaux par toutes les institutions de l'État, sans exception. La nomination, en octobre dernier, du Protecteur de la citoyenne et du citoyen participe de cette volonté d'inscrire dans les faits la promotion, la protection et la défense des droits de la personne. Il va de soi que le plan d'action de cette structure englobe la mise en oeuvre des différentes recommandations formulées par les organes compétents de l'ONU en la matière, notamment le Conseil des droits de l'homme.

Le Gouvernement se félicite hautement des avancées majeures de ces derniers mois, en particulier la mise en oeuvre d'une disposition légale qui lui fait obligation de contribuer financièrement à l'institutionnalisation de la vie politique dans le pays par l'octroi d'une contribution financière aux partis politiques légalement reconnus et qui peuvent se prévaloir d'un certain nombre d'élus au Parlement et dans les collectivités territoriales. Accueillie favorablement par les parties prenantes, cette mesure à laquelle ont souscrit la majeure partie des formations politiques, a pour objectif de les doter des ressources nécessaires pour leur modernisation.

Les acquis des derniers mois en matière de stabilisation doivent, bien entendu, être consolidés dans le cadre d'une coopération élargie, plus en phase avec les réalités d'aujourd'hui et les besoins réels du pays. À cet égard, le Gouvernement tient à réitérer toute l'importance et toute la valeur qu'il attache au mandat que le Conseil a confié à la MINUJUSTH, à savoir aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'état de droit en Haïti, appuyer et développer la Police nationale d'Haïti, et suivre la situation en matière de droits de l'homme.

La MINUJUSTH, telle que nous la concevons et telle que ses paramètres ont été clairement définis, s'inscrit dans une perspective différente de celle de la mission précédente, axée sur la stabilisation. Elle se veut, avant tout, un mécanisme d'accompagnement et de consolidation des acquis. Dès lors, son horizon temporel ne peut qu'être limité. Le Gouvernement tient compte, par conséquent, de la stratégie de retrait proposée par le Secrétaire général, selon un calendrier qui devra être établi de concert par les deux parties, en fonction de jalons et de points de repère convenus. De même, ainsi que le Gouvernement l'a fait valoir, il adhère au principe

d'une évolution de la Mission vers une présence de l'ONU s'inscrivant dans un cadre de renforcement des capacités en guise de celui du maintien de la paix.

Comme l'indique d'ailleurs la résolution 2350 (2017), la MINUJUSTH a essentiellement une vocation d'assistance technique au renforcement des institutions haïtiennes garantes de l'état de droit – au premier chef le système de justice – étant entendu que c'est aux institutions nationales qu'incombe la responsabilité première du développement et de tous les aspects de la gouvernance, qu'il s'agisse de la sécurité, de la justice, de la protection des droits de la personne, de la lutte acharnée contre la corruption sous toutes ses formes et dans les composantes de la société.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement haïtien souhaite la poursuite de la coopération entre Haïti et l'ONU, dans le cadre d'un partenariat fort, qui favorise réellement de nouvelles avancées dans tous les secteurs de l'état de droit, ainsi que la promotion de tous les droits de la personne - civils et politiques, économiques, sociaux et culturels - tout en contribuant puissamment à la réalisation des objectifs de développement durable du pays. Rien de tout cela ne sera possible sans le respect scrupuleux des obligations réciproques et en dehors d'un authentique esprit de solidarité, de respect mutuel et de confiance, comme l'a souligné fort à propos le Secrétaire général dans son rapport.

La pérennisation de la paix et le développement durable vont de pair. Par conséquent, pour asseoir durablement la stabilité en Haïti, il est essentiel de faire progresser simultanément la consolidation de l'état de droit, la promotion des droits de la personne, la reconstruction et le développement économique et social du pays. Le Gouvernement de la République d'Haïti canalise tous ses moyens et concentre toute son énergie en vue de relever les défis urgents qui se posent sur le plan humanitaire et de s'attaquer aux problèmes de fond liés à l'extrême pauvreté et à la précarité. Il réserve, comme toujours, le meilleur accueil à tout appui de ses partenaires techniques et financiers, comme les y invitent d'ailleurs la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008. Voilà pourquoi le Gouvernement renouvelle son souhait d'un accompagnement de la communauté internationale en vue de favoriser les conditions d'une stimulation vigoureuse de la croissance, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement a accueilli avec enthousiasme l'initiative de la retraite sur la transformation d'Haïti,

lancée par le Secrétaire général. Il espère ardemment que cette initiative prometteuse portera les fruits escomptés, et qu'elle ouvrira de nouvelles perspectives pour le financement du développement en Haïti, notamment celui des infrastructures essentielles dont il est tant besoin.

Je ne saurais passer sous silence l'épidémie de choléra, dont tout le monde connaît les terribles conséquences, et qui continue de sévir malgré les progrès sensibles enregistrés récemment dans la prévention et la lutte contre ce fléau. Ma délégation souhaite particulièrement que la nouvelle initiative du Secrétaire général permette enfin la concrétisation des deux volets de la nouvelle approche des Nations Unies contre le choléra. Le Fonds d'affectation spéciale, rappelons-le, n'a pu recueillir jusqu'à présent qu'un peu plus de 7 millions de dollars, ce qui est nettement insuffisant au regard des 400 millions de dollars requis. Le Gouvernement haïtien en appelle à un sursaut de bonne volonté et à l'exploration de sources de financement innovantes et prévisibles pour la constitution de ce Fonds, tel que prévu. De telle sorte que les victimes, leurs proches et leurs ayants-droit puissent recevoir la juste compensation qui leur est due et que puissent être aménagées les infrastructures sanitaires, d'eau potable et d'assainissement, reconnues comme indispensables à l'élimination totale du choléra et d'autres maladies hydriques.

Je tiens, pour terminer, à assurer aux membres du Conseil les meilleures dispositions du Chef de l'État, S. E. M. Jovenel Moïse, du Premier Ministre, le docteur Jack Guy Lafontant et du Gouvernement haïtien à approfondir le dialogue et à raffermir les liens multiples de coopération avec le Conseil de sécurité, le Secrétariat et toutes les instances de l'ONU en vue de nouvelles avancées vers la consolidation de l'état de droit, le renforcement de la justice et la promotion des droits de la personne, qui sont au cœur du mandat de la MINUJUSTH. Les autorités haïtiennes continueront d'œuvrer avec constance et détermination afin que cette coopération diversifiée, à laquelle elles attachent le meilleur prix, puisse tenir ses promesses et répondre pleinement aux aspirations nationales du peuple haïtien et aux attentes communes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant au Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (Union européenne) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je voudrais remercier

le Secrétaire général pour son rapport (S/2018/241) et le Secrétaire général adjoint Lacroix pour sa présentation. Je voudrais aussi saluer la présence de notre collègue, le Représentant permanent d'Haïti.

Les États suivants s'associent à la présente déclaration : la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

Le 13 avril 2017, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2350 (2017), mettant fin au mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la date du 15 octobre 2017. La résolution contient le cadre légal pour la transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), dont l'objectif premier est le renforcement de l'état de droit, de la police, ainsi que la défense et la promotion des droits de l'homme.

Le long cycle d'instabilité institutionnelle qui a caractérisé le processus électoral en Haïti, en 2015 et 2016, s'est finalement clôturé avec l'élection du Président Moïse et d'un nouveau Parlement. Soutien de longue date du peuple haïtien, l'Union européenne se félicite du retour du pays à un fonctionnement constitutionnel normal, malgré d'importantes difficultés rencontrées. C'est à nos yeux une condition *sine qua non* pour qu'Haïti puisse faire face aux nombreux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels le pays est confronté.

Mais le retour à l'ordre constitutionnel est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour garantir la stabilité démocratique et le développement durable dont le pays a besoin. Les racines de l'instabilité sont encore intactes. Par conséquent, des réformes courageuses de la Constitution, du système électoral et du système judiciaire sont, à nos yeux, urgentes pour redonner au peuple haïtien confiance en sa démocratie et en son système politique. Il est particulièrement important d'assurer l'accès réel pour tous à une justice impartiale, équitable et efficace. Des signes de volonté de réforme ont été donnés. Il faut maintenant les concrétiser et saisir l'occasion historique offerte par cette période de relative stabilité et de légitimité démocratique.

Comme pendant les dernières années, les efforts de tous pour garantir la stabilité et la sécurité des citoyens restent et resteront nécessaires au processus

de consolidation démocratique. Comme l'a indiqué la MINUJUSTH dans les «Objectifs de la stratégie de sortie» (voir S/2018/241, annexe), une réforme consensuelle et profonde du système électoral serait un élément clef pour éviter de nouvelles crises et regagner la confiance de la population.

L'Union européenne demeure un partenaire engagé et fidèle de la République d'Haïti. Nous sommes déterminés à soutenir le pays dans cette phase sensible, en concertation avec tous les autres partenaires, y compris dans le nécessaire processus de réforme évoqué. L'Union européenne apprécie et appuie le travail fait par la MINUJUSTH, concentré sur le développement de la Police nationale d'Haïti, de la justice et de l'état de droit, et sur la défense et la promotion des droits de l'homme.

Malgré une amélioration de la situation sécuritaire, grâce à la stabilité politique cette dernière année, l'Union européenne estime que les causes structurelles de l'instabilité en Haïti restent à traiter et que la situation sécuritaire demeure très fragile. Nous considérons donc essentiel de compléter le travail de renforcement et de professionnalisation de la police haïtienne, d'insister sur la nécessité d'une réforme de la justice et du système pénitentiaire et, enfin, de consolider les droits de l'homme.

Dans ce cadre, la poursuite de la mise en œuvre du mandat de la MINUJUSTH, pendant une période de temps suffisante pour la transition des responsabilités à l'équipe de pays pour pouvoir le mettre intégralement en œuvre et pour répondre à tous ces défis, nous semble essentielle. Ce délai est nécessaire pour obtenir des progrès suffisamment substantiels permettant d'envisager une vraie continuité après le départ de la Mission des Nations Unies, ainsi que l'irréversibilité des réformes menées.

En conclusion, je tiens à exprimer l'appréciation positive de l'Union européenne concernant la contribution de la MINUJUSTH en termes de sécurité, de prévention des conflits, de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. Une contribution que nous devons à tout son personnel, à son engagement et à sa compétence. Qu'ils en soient vivement remerciés de notre part à tous.

Cependant, nous aurons déjà à penser à l'avenir. L'organisation de la transition de la MINUJUSTH nous semble, à ce titre, fondamentale. Une attention spéciale au respect des droits de l'homme dans l'action sécuritaire, ainsi qu'à l'accès à la justice impartiale pour tous,

sera particulièrement nécessaire. Il est essentiel que la Police nationale d'Haïti et le système judiciaire haïtien soient efficacement préparés à assumer, à l'avenir, toutes les tâches actuellement réalisées par la mission des Nations Unies.

L'Union européenne soutiendra, avec les Nations Unies et la communauté internationale, les autorités haïtiennes pour qu'elles puissent consolider leur engagement et leurs efforts visant à assurer un meilleur futur dans la paix, la démocratie, la stabilité et le bien-être à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, dont les membres sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Pérou, l'Uruguay et, bien entendu, mon pays, le Canada.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important le premier jour de votre présidence afin de discuter des six premiers mois de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/241). Le Groupe voudrait également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé éclairant et détaillé.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais aussi remercier mon collègue, l'Ambassadeur Denis Régis, pour ses commentaires au nom du Gouvernement haïtien qui sont pertinents et fort utiles.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité et son engagement envers le peuple et le Gouvernement haïtiens dans le cadre des efforts qu'ils déploient en faveur de la stabilité, du développement socioéconomique et de la consolidation démocratique. Haïti demeure confronté à de nombreux défis qui nécessitent la mise en œuvre de réformes structurelles. Des progrès restent indispensables dans de nombreux domaines, y compris en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale, la violence sexuelle et sexiste, le renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décision, la réforme et le renforcement du secteur de

la justice ainsi que l'amélioration des services sociaux. Toutefois, s'il reste beaucoup à faire, le Groupe prend acte, pour s'en féliciter, des mesures importantes et nécessaires que le Gouvernement haïtien a déjà prises pour accroître la sécurité, la stabilité et la prospérité en Haïti.

Le Groupe des Amis voudrait souligner combien il importe de renforcer la lutte contre la corruption, de mettre un terme à l'impunité et d'assurer le respect du principe de responsabilité en Haïti. Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques est essentiel pour garantir la stabilité et la prospérité du pays à long terme. À cet égard, le Groupe des Amis accueille avec satisfaction l'engagement de l'ONU à appuyer la préservation des acquis et des objectifs en matière de consolidation de la paix, créant ainsi un espace pour promouvoir une plus grande stabilité ainsi que le développement durable en Haïti.

Le Groupe des Amis prend note du travail important entrepris par la MINUJUSTH depuis sa création, notamment pour ce qui est d'aider le Gouvernement haïtien à développer plus encore la Police nationale d'Haïti, à renforcer les institutions de l'état de droit et à s'atteler au suivi des droits de l'homme, à l'établissement de rapports et à l'analyse de la situation dans ce domaine. Pour que ce travail soit couronné de succès à long terme, il doit être mené en étroite coordination avec le Gouvernement et garantir l'appropriation nationale. Le Groupe des Amis encourage également la poursuite d'une étroite collaboration entre la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies.

D'après mes propres observations sur le terrain en Haïti, je voudrais, à titre personnel et national, souligner qu'il importe que la MINUJUSTH mette l'accent sur le renforcement des infrastructures juridiques, comme l'a dit mon collègue qui a pris la parole au nom de l'Union européenne, afin de créer les conditions propices aux investissements dans le pays. Haïti a cruellement besoin d'investissements pour stimuler son développement économique. Nous savons que les investissements ne se concrétiseront que si l'état de droit est amélioré. Compte tenu de l'importance vitale du travail qu'accomplit la Mission, le Groupe des Amis encourage et engage le Conseil de sécurité à appuyer la prorogation de son mandat pour une année supplémentaire avec le même niveau de ressources, notamment pour ce qui est de sa composante de police. Il convient également de prévoir la possibilité de renouveler son mandat, selon que de besoin.

Nous prenons note de la demande faite dans le projet de résolution en ce qui concerne la nécessité d'affiner

plus avant la stratégie de sortie de la MINUJUSTH assortie d'objectifs. Le Groupe attend avec intérêt d'en savoir plus sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs en question. Nous voudrions insister sur l'importance du maintien d'une coordination et concertation étroites avec le Gouvernement haïtien dans le cadre de ces efforts. Nous soulignons qu'il importe de suivre minutieusement les conditions sur le terrain et d'ajuster la présence de la Mission en conséquence afin de préserver les progrès réalisés par Haïti en collaboration avec l'ONU et la communauté internationale.

Enfin, le Groupe des Amis d'Haïti souhaiterait appeler l'attention sur les progrès qui ont été accomplis dans la réduction du nombre de cas de transmission du choléra et de décès qui lui sont liés dans le pays. Bien que ces progrès soient prometteurs, nous encourageons tous les États Membres à continuer d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour lutter contre cette épidémie en Haïti. Le Groupe des Amis d'Haïti tient à remercier l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M^{me} Josette Sheeran, de ses efforts continus visant à mobiliser un appui en faveur de cet aspect vital de l'engagement des Nations Unies en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Verdier (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la délégation des Pays-Bas de la façon dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de mars. Nous sommes ravis que le Pérou préside les travaux du Conseil et lui souhaitons plein succès. Nous vous remercions tout particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé.

L'Argentine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis d'Haïti et souhaite formuler quelques brèves observations supplémentaires.

L'Argentine accueille avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/241), en particulier l'établissement d'une stratégie de sortie assortie d'objectifs. À cet égard, depuis la création de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), nous insistons sur le fait que, au-delà d'un calendrier prédéfini, la transition de la Mission vers une présence de l'ONU d'une autre nature doit se fonder sur la mise en œuvre graduelle de son mandat en fonction de la situation sur le terrain. Cela permettra

d'éviter un retrait prématuré de la Mission, qui pourrait compromettre les efforts déployés au cours des 14 dernières années. Nous comprenons également que la Mission devra faire face à un processus de transition en coopération étroite avec le Gouvernement haïtien, en respectant ses priorités nationales et en prenant en considération le principe de responsabilité nationale dans le cadre du processus de consolidation de la paix.

L'Argentine souligne que, lors de l'élaboration de la stratégie de sortie, il est important d'harmoniser les initiatives prises par la Mission avec les éléments pertinents du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021, et de tenir compte des efforts déployés par Haïti pour avancer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16.

L'Argentine souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat important de la Mission, qui aide Haïti à consolider les institutions garantes de l'état de droit, à renforcer et à encourager le développement professionnel de la Police nationale d'Haïti et à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le pays, malgré la multitude de défis qui persistent. À cet égard, nous voudrions mettre en exergue les efforts déployés par le Gouvernement haïtien, en collaboration avec la MINUJUSTH, pour instaurer une stabilité durable et garantir un meilleur avenir au pays. Citons, par exemple, les progrès considérables qui ont été accomplis dans la lutte contre le choléra, lutte qui devrait être poursuivie en vue d'éradiquer la maladie. Nous remercions l'Envoyée spéciale, M^{me} Josette Sheeran, d'avoir mobilisé les ressources nécessaires, en particulier par le biais du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, auquel notre pays a contribué.

En plus de poursuivre sa coopération bilatérale avec Haïti, l'Argentine continuera de fournir du personnel de police formé à la Mission, en fonction de ses moyens et des besoins spécifiques énoncés dans la stratégie de transition du Secrétaire général et le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021. Nous prenons note du rétablissement des forces armées du pays, une décision qui a été prise conformément aux prérogatives souveraines des autorités haïtiennes en matière de sécurité et de défense. Nous osons espérer que cela ne portera pas atteinte à la mise en œuvre effective du plan stratégique de développement de la Police nationale.

Je conclus mon intervention en réitérant de nouveau l'attachement de l'Argentine pour le peuple haïtien et la reconnaissance du travail de tout le personnel policier et civil de la MINUJUSTH dans l'accomplissement de sa noble mission consistant à aider Haïti à s'engager sur la voie de la paix et du développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^{me} Domínguez Álvarez (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons les Pays-Bas pour leur présidence, et nous souhaitons à nos voisins plein succès au cours de ce mois. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé et l'Ambassadeur Denis Régis de sa déclaration.

Le Chili s'associe à la déclaration faite par le Canada au nom du Groupe des Amis d'Haïti et souhaite faire les observations supplémentaires suivantes.

La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti jouent un rôle fondamental d'accompagnement du développement socioéconomique, du renforcement des institutions et du respect des droits de l'homme en Haïti. À cet égard, nous saluons la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil de sécurité prolonge le mandat de la MINUJUSTH pour refléter le calendrier défini pour une stratégie de sortie échelonnée, claire et adaptée aux réalités du terrain. On ne peut pas perdre les acquis obtenus au cours des 14 dernières années sur la voie de la stabilité et du développement.

Nous réaffirmons qu'il faut toujours prendre en compte les conditions sur le terrain, la coordination entre tous les acteurs et, surtout, les priorités du Gouvernement haïtien. Cela est particulièrement important pour que l'ONU puisse mener à bien sa transition vers une présence qui continue à appuyer les efforts du Gouvernement haïtien en vue de la pérennisation et de la consolidation de la paix, en dehors du cadre d'une mission de maintien de la paix. Nous reconnaissons que la MINUJUSTH ne pourra consolider avec succès les acquis obtenus au cours des 14 dernières années que si elle collabore étroitement avec tous les acteurs nationaux, et avec la participation active de la communauté internationale. En tant que pays fournisseur de personnel de police, nous continuerons de travailler de concert avec l'Organisation afin de fournir à la MINUJUSTH

les ressources humaines voulues pour garantir l'exécution de son important mandat.

Le Chili se félicite de la réduction notable du taux de transmission du choléra et du nombre de décès dus à cette maladie en Haïti. De même, nous reconnaissons les avancées obtenues dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'ONU au moyen de la récente sélection de projets qui seront financés par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, conformément aux volets 1 et 2 de la nouvelle stratégie. En particulier, nous saluons le processus de consultations avec la société civile, les dirigeants locaux et les victimes du choléra, qui a été mené pour identifier certains de ces projets, en vue d'améliorer la vie des victimes et de ramener le taux de transmission du choléra à zéro. Nous réitérons notre appui à l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour Haïti, M^{me} Josette Sheeran, dans son important travail de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, et nous appelons la communauté internationale et les autres acteurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti et à d'autres projets en appui à sa stratégie. Le Chili a complété sa contribution au Fonds en février 2017, par un appui financier à d'autres projets liés à l'eau et à la salubrité, conformément au volet 1 de la nouvelle stratégie, et nous espérons continuer de les appuyer tant que cela sera nécessaire.

Bien que la situation humanitaire en Haïti se soit considérablement améliorée, nous reconnaissons qu'il y a eu de nombreux reculs en raison de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles dans la région. En raison du contexte, il est encore plus important d'aborder les causes profondes de la vulnérabilité et de renforcer la résilience du pays grâce à la préparation aux catastrophes et à un relèvement rapide au lendemain d'une catastrophe.

À cet égard, nous nous félicitons que le plan d'aide humanitaire pour 2017-2018 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a intégré une vision plus large des besoins dans le pays en vue de briser le cercle des crises humanitaires en privilégiant les investissements dans la préparation et le lien entre les questions humanitaires et le développement. Nous prions instamment tous les États Membres d'appuyer l'OCHA et l'équipe de pays dans la mise en œuvre du plan d'aide humanitaire pour 2017-2018, en contribuant aux quatre domaines de coopération que l'OCHA

a identifiés comme étant les plus avantageux pour la consolidation du développement en Haïti.

Pour sa part, le Chili espère pouvoir continuer de contribuer directement, entre autres, à la gestion des catastrophes naturelles et à la construction antisismique, ainsi qu'au renforcement du système judiciaire, en formant des pompiers, des équipes communautaires d'intervention d'urgence et des juges, conformément aux priorités haïtiennes.

Pour terminer, nous voudrions réitérer l'attachement du Chili pour Haïti et son peuple, tout en réaffirmant qu'il importe de continuer d'accompagner cette belle nation sœur, qui a l'autorité souveraine pour son propre développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et nous vous remercions d'avoir organisé cet important débat.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent du Canada, au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2018/241), qui couvre les six premiers mois d'activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Nous notons avec satisfaction que la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) vers la MINUJUSTH s'est faite sans répercussions négatives sur la situation en matière de sécurité, ce qui atteste du retrait ordonné et progressif de la composante militaire de l'ancienne Mission et montre que le transfert de responsabilités à la Police nationale d'Haïti, appuyée par les unités de police constituées restantes, s'est fait judicieusement. Cela prouve également le succès de la MINUSTAH, qui, pendant 13 ans, a aidé les Haïtiens à garantir un environnement stable et sûr, à reconstruire le pays après des catastrophes naturelles et à se préparer pour l'avenir.

La MINUSTAH a prouvé le potentiel des approches innovantes qui pourraient servir de modèle à de futures opérations de maintien de la paix ailleurs dans le monde. Nous notons en particulier la coordination entre le personnel civil et militaire sur le terrain, les stratégies de sensibilisation des communautés en tant que mesures de confiance, ainsi que le rôle important des femmes

dans tous les domaines du processus de stabilisation. Au cours de ces 13 années, le Brésil a eu l'honneur de diriger la MINUSTAH et de contribuer à la Mission avec plus de 30 000 soldats.

Comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général, la chute des taux d'homicides au cours des dernières années s'est maintenue, avec une diminution du nombre de crimes de ce type au cours du dernier trimestre, en comparaison avec la même période l'année passée. Toutefois, il convient de noter qu'en comparaison avec le trimestre précédent, le nombre d'homicides a augmenté, ce qui rappelle que la situation reste précaire sur le plan de la sécurité. À cet égard, nous rappelons que la mise en œuvre de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de projets à effet rapide a contribué à la stabilisation d'Haïti. Nous pensons que ces initiatives, qui ont été mises en pratique avec succès par la MINUSTAH, doivent se poursuivre au cours du mandat de la MINUJUSTH.

Nous prenons note de la stratégie de sortie sur deux ans proposée par le Secrétaire général pour la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti, ainsi que de ses 11 objectifs, et nous nous réjouissons que ces objectifs ont été adoptés à l'issue d'une étroite consultation avec le Gouvernement haïtien. Nous pensons que cette concertation doit se poursuivre au cours de la mise en œuvre et de l'examen de la stratégie de sortie. À cet égard, nous encourageons la MINUJUSTH et le Gouvernement haïtien à tirer parti des possibilités offertes par la période restant à courir du mandat de la Mission pour mettre en pratique des réformes ambitieuses dans le domaine de l'état de droit. Cela permettrait au pays de consolider les acquis en matière de stabilité obtenus au cours des 14 dernières années et de jeter les bases d'un développement socio-économique à long terme durable et inclusif.

Pour terminer, nous voudrions encourager la prorogation du mandat de la MINUJUSTH pour une année supplémentaire et le maintien de son budget et de sa composante police. Toutefois, nous préférons que les références au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans le mandat soient limitées aux activités opérationnelles de la composante police de la Mission. Tout en rappelant la nécessité de planifier soigneusement la mise en œuvre concrète de la stratégie de sortie, nous estimons que le Conseil doit évaluer en permanence la situation sur le terrain et réviser ses plans le cas échéant.

Le Brésil est fermement déterminé à maintenir son engagement et sa solidarité de long terme avec Haïti. Nos soldats de la paix ont quitté le pays, mais notre engagement n'a pas diminué, comme en atteste le nombre croissant de projets bilatéraux de coopération technique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Carlier González (Colombie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, en premier lieu, de féliciter le Royaume des Pays-Bas de sa brillante présidence du Conseil de sécurité au mois de mars et de vous faire part, Monsieur le Président, des sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans ces fonctions.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2018/241) sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et en particulier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur les six premiers mois de fonctionnement de ladite Mission.

La Colombie s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Canada au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Nous sommes heureux de constater qu'Haïti a continué de progresser dans la consolidation de sa démocratie et de sa stabilité. Nous notons avec satisfaction que la transition entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la MINUJUSTH s'est opérée sans heurts et que la MINUJUSTH est pleinement opérationnelle. Cela montre qu'il est tout à fait possible de conduire des opérations qui remplissent le rôle pour lequel elles ont été créées. La Colombie, pays ami d'Haïti, avec lequel elle entretient des liens historiques depuis la naissance de notre nation, estime qu'il est important d'insister sur le fait qu'il ne saurait y avoir de véritable stabilité ou de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques.

Nous soulignons que l'objectif principal de la Mission est d'aider le Gouvernement haïtien à consolider l'état de droit, l'appareil judiciaire et la Police nationale

d'Haïti, ainsi que le dispositif chargé des droits de l'homme, ce qui contribuera à réaliser le programme de développement durable en Haïti. Sachant que les forces de police et le pouvoir judiciaire vont de pair, il est nécessaire de renforcer les capacités de ces deux secteurs afin de consolider l'état de droit en Haïti et de faire face aux problèmes urgents. Nous convenons avec le rapport du Secrétaire général que le système judiciaire tout entier, y compris l'administration pénitentiaire, a besoin d'être réformé en profondeur. C'est dans ces secteurs qu'il est particulièrement important de concentrer les efforts, grâce à la volonté politique manifestée par le Gouvernement du Président Moïse et avec l'appui de la MINUJUSTH et de toute la communauté internationale.

Il faut consacrer davantage d'énergie et de ressources à renforcer les capacités et à former la Police nationale d'Haïti, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de sa tâche, à savoir assurer la sécurité nationale. Dans tous ces efforts, nous réaffirmons l'importance d'intégrer une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les activités de la Mission, comme cela a déjà été dit ici, et nous notons avec satisfaction que la première promotion de greffiers et la nouvelle promotion de policiers reflète cet esprit. La Colombie continuera de fournir du personnel de police et de former des femmes policiers, comme nous le faisons depuis 2006.

Le projet de résolution qui prorogera d'un an le mandat de la Mission inclut un clair moyen d'apprécier l'évolution de la situation sur le terrain. La Colombie accueille favorablement la souplesse dont fait preuve le Conseil s'agissant d'évaluer le mandat de la Mission en fonction des besoins spécifiques du Gouvernement haïtien et de la situation générale du pays.

Pour terminer, Haïti s'associe actuellement aux Nations Unies qui veulent repenser la manière dont leurs objectifs fondamentaux de maintien de la paix et de la sécurité internationales peuvent être atteints et nous croyons que, grâce à la proposition de réforme du Secrétaire général, nous faisons un pas dans la bonne direction. Le peuple haïtien et le Conseil peuvent compter toujours sur le soutien de mon pays.

La séance est levée à 12 h 25.